L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 18 DÉCEMBRE 1885. 59me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 18 DECEMBRE 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Spear & Escoffier, au No 46 rue Royale—Riches et élégants meubles français en noyer ciselé, objets d'art rares et artistiques, bronzes, statuettes, majoliques, vases en cristal peints, superbes pendules marbre et bronze.

La Convention au sujet des cours d'eau.--Réunion à la Nouvelle-Orléans.

Le *Picayune* a publié, il y a deux jours, une correspondance spéciale de Washington, fort intéressante, mais encore plus inquiétante, pour les amis de la Vallée du Mississippi. Il s'agit, bien entendu, de l'éternelle question des améliorations du fleuve et de ses tributaires—peut-être la plus importante qui existe pour l'Union, au point de vue économique, et peut-être, aussi, la plus négligée de toutes, précisément à cause de son importance.

Il n'y a certainement pas au monde de pays plus riche, plus vaste, mieux constitué que les Etats-Unis, mais sa vastitude même et sa constitution y créent une foule d'intérêts divers et de compétitions qui placent, souvent, le gouvernement central dans la plus gênante des situations.

Depuis, surtout, que le Congrès vote, tous les ans, quelques millions pour l'amélioration des ports et des rivières, c'est à qui obtiendra la plus grosse part du gâteau budgétaire. Il s'est établi une lutte perpétuelle entre les différentes parties, entre les différents Etats, entre les différentes localités. Chacun s'en va tendre la main aux Représentants, aux Sénateurs, aux membres du Cabinet, au Président lui-même. Chacun maintient des solliciteurs au Capitole et à la Maison Blanche. Les chefs de l'Exécutif, les membres influents de la législature nationale ne savent à qui entendre; ils sont sollicités par ceux-ci, pourchassés par ceux-là, tiraillés, sans cesse, en sens contraire. La fatigue les saisit, l'ennui les énerve; par besoin de repos, de tranquillité, ils cèdent et c'est au plus opiniâtre, au plus affamé, qu'appartient la victoire. Que celui qui a résisté à tous ces assauts lève la main; il mérite d'être signalé à l'admiration, à la reconnaissance publiques. Les quémandeurs qui ne réussissent pas, crient bien haut à la corruption et leurs récriminations sont quelquefois fondées en raison. La corruption existe à Washington, comme partout ailleurs, mais elle y est moins développée qu'on le croit; c'est l'énervement, le besoin qu'éprouvent les personnages influents, de se débarrasser des importunités dont ils sont entourés, qui sont les grands coupables et font tout le mal.

On conçoit alors que les Etats, les centres importants de l'Est, aient mille chances contre une en leur faveur; ils sont voisins de Washington, ils sont riches, il leur est facile d'y avoir, constamment, des affidés qui ne quittent jamais les couloirs du Capitole, qui ne se laissent jamais oublier, ni eux ni ceux qu'ils représentent.

Autre avantage qui n'est pas à dédaigner. Leurs intérêts sont généralement simples, faciles à satisfaire: il s'agit, presque toujours, d'une amélioration à apporter dans un cours d'eau de quelques milles de longueur; d'un port large comme la main à réparer ou à agrandir. La somme réclamée n'est pas effrayante, le vote en faveur d'une allocation peu élevée n'entraîne pas une lourde responsabilité. Le représentant cède, pour avoir la paix. Il accorde allocations sur allocations; le montant grossit peu à peu, sans que l'on s'en aperçoive; il arrive bientôt aux limites du possible. Quand on en vient à discuter les grands travaux d'utilité publique, ceux, par exemple, du Mississipi et de ses tributaires, les fonds disponibles sont épuisés; la meilleure volonté du monde recule devant un vote d'un, de deux, de trois millions, qui ferait jeter les hauts cris aux ennemis de la Vallée; on vote une somme insignifiante, quand on ne rejette pas complètement la demande de crédit, et l'on renvoie à l'année suivante les affaires les plus sérieuses.

Telle est la situation qui nous est faite au Congrès. Nous sommes éloignés, nous sommes pauvres, nous n'avons pas, à Washington, un nombre suffisant de solliciteurs toujours en activité, toujours circonvenant les hommes qui ont en mains les fonds, qui sont chargés de les distribuer. A un moment donné, nous faisons une apparition, nous plaidons chaleureusement notre cause, puis nous disparaissons, laissant la place aux autres qui, n'abandonnant jamais la partie, finissent toujours par l'emporter sur nous.

Enfin, nos intérêts sont très compliqués; nous avons 10,000, 20,000, 30,000 milles de cours d'eau à améliorer; les travaux qu'il faut exécuter au haut du fleuve ne ressemblent pas à ceux de la partie inférieure. L'Ouest voudrait que l'on commençât de son côté; le Sud demande que l'on débute par les environs du Golfe. Puis, viennent les systèmes qui se contredisent, les luttes entre ingénieurs qui se font la guerre—autant de désavantages contre lesquels nous avons à lutter; autant de motifs qui semblent justifier le retard des travaux.

La correspondance dont nous parlons n'entre pas dans tous ces détails, mais elle les indique clairement; elle fait entrevoir les difficultés contre lesquelles nous nous heurtons, à chaque session du Congrès, et elle en arrive aux deux conclusions très-sages, très-sensées, les seules possibles, que voici:

Il faut que la Vallée du Mississippi s'unisse, qu'elle fasse une grande manifestation qui porte juste et frappe fort; il faut qu'elle abandonne ses préférences pour telle ou telle école, pour tel ou tel système, pour telle ou telle personnalité qui peut être sympathique à ceux-ci, antipathique à ceux-là; qu'elle adopte les plans des membres de la Commission nommée par le gouvernement général; qu'elle en réclame, énergiquement et unanimement, l'exécution. Ce sont les deux seuls moyens d'obtenir une victoire définitive.

Tel est l'avis des amis, des défenseurs que comptent dans le Congrès les Etats riverains du Mississippi et de ses tributaires; tel sera également celui des hommes sensés, de tous les vrais patriotes. C'est celui qu'il nous faut suivre, sous peine d'essuyer au nouvel échec.

Il va se réunir, bientôt—le 20 janvier prochain—à la Nlle-Orléans, une grande Convention au sujet des cours d'eau. Il est nécessaire de nous y préparer d'avance, d'établir une entente préalable entre les personnages qui doivent y exercer une influence prépondérante, y diriger les délibérations, y dicter les résolutions. La grande affaire, c'est de ne pas laisser la discussion s'engager au hasard, s'égarer à droite ou à gauche, se perdre dans des disputes de systèmes, qui seraient fatales à la cause générale; c'est d'aller droit au but et de faire une démonstration qui en impose au Congrès.

On avait, tout d'abord, eu l'idée de convoquer la prochaine Convention à Washington. Le Colonel Thomas, représentant de l'Illinois, ancien président du comité de Mississipi à la Chambre, dans le 47e Congrès; membre du comité des Ports et Rivières, dans le 48e—un homme, qui, par conséquent, connaît tous les êtres, tous les détours du Capitole—le Colonel Thomas déclare que c'était là une mauvaise inspiration. La réunion de 2000 ou 3000 délégués, à Washington, encombrant, pendant quelques jours, les couloirs de la Chambre, serait extrêmement désagréable aux représentants et deviendrait plus nuisible qu'utile à notre cause. Gardons-nous de leur créer de nouveaux embarras; ils n'ont que trop d'affaires sur les bras. Le conseil de l'Hon. J. R. Thomas est très sage; c'est celui d'un homme qui, évidemment, connaît son Congrès sur le bout du doigt.

C'est tout autre chose qu'il nous faut, en effet. Que la Convention se réunisse, le 20 janvier, à la Nouvelle-Orléans; qu'elle ait une attitude digne et ferme; que l'union et l'harmonie ne cessent d'y régner; que, dans les résolutions qu'elle votera, elle demande seulement des choses justes, nécessaires, des choses qui seront approuvées par toute la Vallée, depuis notre métropole jusqu'à St-Paul; puis, qu'un comité de 200, choisis parmi les citoyens les mieux placés, les plus en vue du pays, aille en corps présenter au Congrès ce placet—expression des vœux d'une population de vingt millions d'âmes—et le succès est certain.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce que publie l'Union Française, ce matin, dans nos colonnes. Nous y reviendrons sous peu.

Maison A. M. Hill.—Les promeneurs de la rue du Canal ne passent pas devant les vitrines de la maison A. M. Hill, sans s'y arrêter. Il y a là, en effet, de quoi admirer pendant des heures: bracelets, bagues, boucles-d'oreilles, montres, chaînes, tout s'y trouve en variétés infinies. M. Hill vient de recevoir ces bijoux et en annonce la vente à des prix d'une incroyable modicité.

L'*Eagle*, paroisse St-Bernard, Louisiane, du 17 décembre:

M. J. R. Ducros nous apprend que dans le voisinage de l'habitation Sébastopol, Terre-aux-Bœufs, on est arrivé à obtenir jusqu'à 26 tonnes de cannes par acre. C'est un très beau résultat.

DIMANCHE SOIR: **Les Cloches de Corneville**, à l'Opéra.

Samedi en Matinée: **Les Dominos Roses**, et *Les Deux Timides*.

On peut retenir des places dès aujourd'hui au contrôle à l'Etoile Rouge.

Notre correspondant, M. JULES MICHEL, nous écrit, de Paris, 1er décembre:

Vous avez déjà entendu parler de la séance publique annuelle de l'Académie française dans laquelle ont eu lieu les distributions des prix des concours littéraires et celle des prix de vertu. Dans cette dernière partie de la séance, la liste des gens de bien qui se succèdent deux heures durant est un tableau bien consolant pour l'humanité et aussi un remède bien efficace à recommander aux misanthropes. Mais je ne veux vous parler que d'un simple et très touchant détail.

A la fin de la séance M. Maxime du Camp, directeur, a déclaré que l'Académie accordait une récompense de mille francs pour son courage à un jeune berger de quinze ans nommé Jupille, et qui au mois d'août dernier, se battit avec un chien enragé, pour protéger d'autres enfants, reçut plusieurs morsures graves et qui avec ce sang-froid et cette rapidité de décision que donne le vrai courage lia le museau du chien avec la lanière de son fouet, puis l'assomma à coups de sabot. Voici comment a terminé M. Maxime du Camp:

Il n'était pas seulement blessé, il était empoisonné par le virus rabique et destiné à expirer dans d'horribles souffrances. On l'amena à l'art; vous savez, Messieurs, à quelle science il fut confié et vous connaissez le résultat du traitement sans précédent qui a triomphé d'un mal jusqu'alors incurable. Nous constatons avec orgueil que celui qui a fait ce miracle et bien d'autres, qui est le maître du génie expérimental de notre temps et dont les découvertes, toujours désintéressées, profitent à l'univers entier, appartient à l'Académie française.

A ce moment, la salle entière est debout, tournée vers M. Parteur et l'acclamant avec frénésie. Le digne savant n'y tient plus, il ne peut retenir ses larmes, et cachant son visage dans ses mains, il s'abandonne à son émotion sans contrainte. La séance a été ainsi virtuellement suspendue pendant cinq minutes, durant lesquelles l'assistance a continué à applaudir et à glorifier cet homme modeste et savant, qui est l'honneur du nom français.

Hier soir a eu lieu le plus grand événement musical de l'année. Je veux parler de la représentation au Grand Opéra du *Cid* de M. Massenet. Les librettistes sont MM. Dennery, Blau et Gallet. Le succès a été digne des prémisses du jeune compositeur (il n'a que 43 ans), qui a déjà donné le *Roi de Lahore*, *Hérodiade* et *Manon Lescaut*. Il n'y a qu'une voix dans toute la presse pour reconnaître que le chef-d'œuvre cornélien et la légende du Romancero ont trouvé leur véritable interprétation musicale. Mais, eu égard à l'absence de tout téléphone transatlantique qui puisse vous permettre actuellement de vérifier l'exactitude de ce jugement, je me bornerai, si vous le permettez, à enregistrer simplement le fait.

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une lettre de M. Michel, du 4; celle dont nous donnons aujourd'hui un extrait ne nous est parvenue qu'hier.

Le *Journal des Débats*:

M. le ministre de l'instruction publique et des cultes fait en ce moment un travail où il ne doit trouver aucun plaisir. Nous ne pouvons croire en effet qu'un homme politique de l'école libérale se plaise à des mesures arbitraires. Avec la meilleure volonté du monde, on ne peut caractériser autrement les suspensions de traitement qui viennent d'être infligées, par de simples décisions administratives, à un grand nombre de curés et de desservans.

Nous sommes persuadés que M. Goblet procède avec mélancolie à ces coups d'autorité, mais il faut avouer qu'il s'en acquitte aussi avec ampleur. Trente-cinq ministres du culte privés de leur traitement dans le seul département de l'Ariège, en une seule fois, c'est beaucoup. Avant de signer cet ukase, l'homme politique de l'école libérale a dû hésiter un peu. Peut-être, tout ministre de l'instruction publique qu'il soit, a-t-il souhaité de ne savoir pas écrire.

Pour s'animer et se donner du cœur il s'est jeté dans les discours. Sa lettre à l'évêque de Pamiers est une sorte de philippique d'une éloquence vive et passionnée. Les griefs de l'administration contre le clergé de l'Ariège y sont indiqués avec moins de précision que de chaleur. Il y est question d'une manière générale de "manœuvres déloyales, "prédications, injures, calomnies, menaces;" de "campagne entreprise en "faveur des candidats hostiles à nos "institutions." C'est un peu vague. Pour prononcer une amende de seize francs, nos tribunaux y regardent de plus près et motivent avec plus de soin leurs décisions.

—Nous ne sommes pas suspects de partialité pour les prêtres qui, oubliant la réserve que leur commande leur ministère, se jettent dans les luttes électorales, mais les ecclésiastiques qui viennent d'être frappés, fussent-ils cent fois coupables, leur condamnation ne nous en semblerait pas moins injuste, parce qu'elle a été prononcée en dehors de toutes les formes, de toutes les règles, de toutes les lois. On peut se demander également si, au point de vue politique, ces mesures produiront l'effet qu'en attendent ceux qui les ont prises.

La suspension des traitements des curés aura pour conséquence—c'est l'évêque de Pamiers lui-même qui l'indique—de suspendre l'exercice du culte dans les paroisses où le contrat concordataire se trouve ainsi rompu. On va voir dans ces communes une séparation de l'Eglise et de l'Etat au petit pied. Les paroissiens s'en féliciteront-ils, et le gouvernement aura-t-il eu définitive à s'en louer? Il est permis d'en douter. Peut-être M. le ministre des cultes regrettera-t-il, sous plus d'un rapport, le sacrifice qu'il s'est imposé et la violence qu'il s'est faite.

Un mot nouveau. Saluons son avènement.

On ne dit plus: C'est embêtant.
On: Il est rasant.
On dit: C'est oxydant.
On: Cet animal de X.... Ce qu'il vous oxyde!....

Le ministre des cultes et l'évêque de Pamiers, en France.

M. Goblet, ministre des cultes, vient d'adresser la lettre suivante à l'évêque de Pamiers, lettre que nous trouvons dans le *Temps* du 1er décembre:

Monsieur l'évêque,

Les instructions que vous avez récemment adressées à votre clergé, les déclarations que vous avez faites au cours de votre dernière visite pastorale, votre lettre au maire de Roquefixade, les sentiments trop connus de certains prêtres de votre entourage, tout annonçait que le personnel ecclésiastique du diocèse de Pamiers se préparait à prendre une part active à la lutte électorale; mais cette ingérence abusive dans des questions étrangères aux choses du sacerdoce a dépassé les craintes mêmes que j'avais conçues et présente un caractère de gravité qui appelle une sévère répression.

Vos prêtres, monsieur l'évêque, ont passé toute mesure dans la campagne qu'ils ont entreprise en faveur des candidats hostiles à nos institutions républicaines: manœuvres déloyales, prédications, injures, calomnies, menaces, ils n'ont reculé devant aucun moyen pour influencer les électeurs.

Vous n'avez pas eu non plus la pensée, j'en ai la conviction, qu'ils pourraient se laisser entraîner aux écarts qui leur sont reprochés; mais il n'est pas facile de prévenir les excès lorsque les passions sont imprudemment déchaînées, et c'est sur vous, monsieur l'évêque, c'est sur vos conseillers, qui leur ont donné le mot d'ordre dont ils devaient fatalement exagérer la portée, qu'ils seront en droit de faire retomber la responsabilité des peines disciplinaires qu'il est de mon devoir de leur infliger.

Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans le détail de faits relevés à leur charge, faits que vous connaissez aussi bien que moi, qui n'ont pas tous le même caractère, mais qui tous nécessitent une répression immédiate, de même nature, dont la durée, proportionnée à la gravité des fautes commises et à la valeur du gage de repentir ultérieurement donné par les coupables, pourra seule offrir dans l'avenir des différences appréciables.

Il me suffira donc de vous dire aujourd'hui, monsieur l'évêque, que je supprime, à dater du 1er décembre prochain, le payement des traitements ou des indemnités des titulaires ecclésiastiques de votre diocèse qui se sont le plus compromis pendant la période électorale.

(Suivent les noms des 35 prêtres frappés).

Agréez, monsieur l'évêque, l'assurance de ma haute considération,

Le ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
RENÉ GOBLET.

L'évêque de Pamiers a répondu au ministre par une lettre que publie l'*Univers*. Dans cette lettre, l'évêque dit qu'il se bornera à "dissiper tout malentendu au sujet des droits de prêtres et de Français" que possèdent les ministres du culte. Le prélat s'exprime ainsi:

Le caractère imprimé à la question électorale par les candidats et par les événements avaient pris une netteté qui excluait toute équivoque. Si, au milieu de l'inquiétude générale, le clergé fût resté assez impassible pour ne pas trahir au dehors un sentiment, assez muet pour ne pas émettre une opinion, assez désintéressé pour ne pas déposer un bulletin, il mériterait justement l'inique injure qui nous est parfois adressée de n'être ni de notre temps ni de notre pays. Aussi reconnais-je volontiers que les élections législatives du 4 et du 18 octobre n'ont laissé indifférents ni le clergé ni l'évêque du diocèse de Pamiers.

Est-il donc inconstitutionnel, quand on a reçu sa carte d'électeur, de porter paisiblement son bulletin à l'urne?

Est-il séditieux, quand on est Français, de causer avec ses voisins et d'émettre un jugement sur les hommes qui prétendent à devenir les arbitres des affaires de la France?

Est-il déloyal, quand on a reçu la mission d'enseigner au nom de Jésus-Christ, de donner un conseil chrétien, de dire à des catholiques qu'ils ne doivent pas fournir aux ennemis notoires de la religion les moyens de lui nuire.

Est-ce trahir son devoir, quand on a l'honneur d'appartenir à un corps dépositaire des plus graves intérêts de la religion et de la société, d'être l'ami de ses amis et l'adversaire de ses ennemis.

Ce sont là de graves questions, qui ne relèvent que de la conscience; on peut les discuter, peut-être en théorie, mais elles sont dans la pratique nettement tranchées par les programmes des candidats, par les menaces de l'avenir et par les souffrances du présent.

On nous accuse près de vous, monsieur le ministre, de "manœuvres déloyales, de prédications, d'injures, de calomnies, de menaces.... pour influencer les électeurs." Nous connaissons ces procédés pour en être en ce moment les victimes.

J'aborde le fait précis indiqué dans votre lettre: aux gens de Roquefixade et aux représentants des soixante-cinq paroisses vacantes qui viennent tour à tour solliter un prêtre que je ne puis leur donner, j'ai fait cette loyale réponse:

"Vous n'ignorez pas quelle est la principale cause des souffrances dans lesquelles se trouve le service public de l'administration spirituelle des paroisses, auquel vous attachez à juste titre un grand prix: c'est la suppression au budget des cultes des sommes destinées autrefois à la formation des prêtres. Si donc vous voulez que votre demande soit suivie d'un effet utile, ce n'est pas à votre évêque seul qu'il faut vous adresser; il est nécessaire que vous fassiez connaître également vos désirs à votre conseiller général, à votre sénateur, aux candidats à la députation, et que vous leur témoigniez votre ferme volonté d'électeurs et de chrétiens de voir rétablir les crédits supprimés, et de voir laisser à leurs prières et à leurs études les séminaristes, au lieu de les mener à la caserne."

Ces paroles n'ont pu vous paraître séditieuses, monsieur le ministre, j'aime à le croire, que par ouï-dire; vous ne pouvez tout lire ni tout entendre; mais la portée qui leur a été donnée auprès de vous doit vous inspirer quelques doutes sur la valeur des allégations que je ne puis discuter parce qu'elles me sont inconnues.

Si nous devons voir d'un œil impassible et égoïste la France amoindrie, le peuple catholique dans l'inquiétude, Dieu expulsé de ses temples; si l'exercice de nos droits et de nos devoirs les plus élémentaires et les plus sacrés est à vos yeux une révolte, vous pouvez frapper à l'aise, supprimer les traitements désorganiser le service religieux, priver les pauvres de l'obole du prêtre, faire du prêtre lui-même un mendiant, et achever ainsi la misère de nos paroisses rurales désolées par la grêle, inondées par les pluies d'automne et ruinées par le mauvais état des affaires générales; nous n'avons pas au cours de notre consécration sacerdotale, renoncé au droit de travailler et à l'honneur de souffrir pour la France et pour Dieu.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

✠ PIERRE-EUGÈNE,
Évêque de Pamiers.

L'évêque ajoute en post-scriptum: "Vous ne trouverez pas mauvais, monsieur le ministre, qu'étant obligé de communiquer votre lettre à mon clergé je communique aussi ma réponse."

L'évêque de Pamiers, en effet, a adressé une circulaire à tous les prêtres de son diocèse pour leur communiquer sa réponse au ministre. Cette lettre est précédée de l'avis suivant;

La lettre suivante sera seule communiquée officiellement aux fidèles. Le prêtre dont le traitement est supprimé en donnera lecture en chaire, au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui suivra sa réception. Aussitôt la lecture terminée, il descendra de chaire sans ajouter une seule parole, et il évitera désormais d'en parler et d'y faire aucune allusion dans le lieu saint et dans l'exercice des fonctions paroissiales.

Dans cette circulaire l'évêque s'adressant aux paroissiens, dit:

Voici la situation qui vous est faite; elle est terrible et elle nous afflige au delà de toute expression: à partir du 1er décembre, tout traitement de l'Etat étant supprimé, vous n'aurez plus de prêtre obligé de faire parmi vous les offices religieux, d'enseigner le catéchisme, de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les sacrements, de visiter les malades, d'accompagner avec les pleurs et les prières de l'Eglise la dépouille mortelle de vos chers défunts à sa dernière demeure.

Sans doute, il vous reste encore le dévouement sacerdotal du prêtre auquel, jusqu'à nouvel ordre, nous maintenons le titre et les pouvoirs spirituels de pasteur de vos âmes.

Mais malgré toute sa bonne volonté, pour qu'il travaille au milieu de vous, il faut que son existence y soit assurée. Si la paroisse est assez riche et assez généreuse pour suppléer par elle-même au traitement supprimé, le service religieux continuera chez vous comme par le passé; si M. le curé ne peut plus vivre à...., nous l'autoriserons à se retirer, soit dans l'une des paroisses vacantes qui voudrait le nourrir, soit dans sa famille, soit dans une maison hospitalière et amie, soit enfin en tout autre lieu où il pourrait se procurer par son travail une subsistance honnête et convenable à son caractère sacré

Revue des Deux Mondes.
Livraison du 1er décembre 1885.

SOMMAIRE.

I.—**Scènes du Siége de Sébastopol**, par M. le comte Léon Tolstoï, traduites par une Russe.
II.—**Un Amiral de vingt-quatre ans**, par M. le Vice-Amiral Jurien de La Gravière, de l'Académie des Sciences.
III.—**Melchior Grimm.—III.—Mme D'Epinay, Frédéric II, La Duchesse Louise-Dorothée, La Landgrave Caroline**, par M. Edmond Scherer, Sénateur.
IV.—**Charles IX et François Clouet**, par M. A. Gruyer, de l'Institut de France.
V.—**Robert Schumann**, par M. Camille Bellaigue.
VI.—**La Question de Madagascar**, par M. Th. Hallez.
VII.—**Poésie—Romancero**, par M. José-Maria de Heredia.
VIII.—**Un Voyage dans le Guzerate**, par M. G. Valbert.
IX.—**Revue dramatique.—Odéon, Les Jacobites de M. François Coppée**, par M. Louis Ganderax.
X.—**Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire.**
XI.—**Le mouvement financier de la Quinzaine.**
XII.—**Bulletin Bibliographique.**

Voir l'annonce du théâtre de l'Opéra dans les colonnes de spectacle.

☞ Voir l'annonce de M. Charles F. Gonthier marchand-tailleur, rue Carondelet, No. 44, entre Gravier et Union.

On lit, dans la *République Française* du 1er décembre:

La démocratie lyonnaise, qui nous a donné à diverses reprises de si utiles exemples de fermeté et de clairvoyance, vient, une fois de plus, de montrer quelle haute conception elle a de la politique nationale. Avant-hier, au Grand-Théâtre de Lyon, la Société des Touristes célébrait sa fête annuelle. L'administration du département, la municipalité, la magistrature, l'armée, l'enseignement supérieur, étaient représentés par leurs membres les plus distingués. Plusieurs remarquables discours ont été prononcés; nous ne pouvons parler à cette place que de celui de M. Nolot, conseiller général, président d'honneur des touristes. M. Nolot, dans une improvisation éloquente, a retracé le rôle de la gymnastique dans l'éducation en Europe, et spécialement en France. Et, venant à parler des efforts tentés par le pays pour son relèvement, de toutes les bonnes volontés ralliées en faisceau pour mettre au-dessus de toute atteinte le drapeau national, l'honorable conseiller du Rhône s'est écrié:

"J'ai rencontré hier quelqu'un qui me disait: "A quoi bon préparer une armée, puisque nous n'allons plus en avoir besoin? Vous savez bien ce qu'on voudrait nous préparer au Palais-Bourbon! —Oui, je le sais, lui répondis-je; des hommes se sont rencontrés venus des confins du pays dans notre Chambre législative, et qui se sont dit: Pour détruire tel parti, nous allons détruire ce qu'il a fait pour l'honneur du drapeau de la France."

"Les faits d'armes des Garnier, des Négrier, des Courbet, des sergents Bobillot, nous allons les oublier! La parole de la France engagée par le traité de Tien-Tsin: chose légère! Les populations qui se sont compromises par amitié pour la France et qui seront assassinées après le départ des troupes françaises: bagatelle! Notre influence détruite en Cochinchine, peut-être perdue: qu'importe! Alors que nous voyons les Anglais tenter de grands efforts en Birmanie pour trouver une route commerciale, pour arriver à cette route méridionale de la Chine trouvée par un Lyonnais, M. Dupuis, qui a visité le fleuve Rouge, ces tentatives ne sont-elles pas là pour nous montrer l'intérêt qui s'impose pour nous à rester où nous sommes? Qu'est-ce que cela leur fait!

"Et puis, voyez-vous, nos soldats, fiers de leurs efforts victorieux, obligés de s'en aller comme des lâches, reconduits par les quolibets des Annamites! Voilà ce qui nous attend: l'influence de la France compromise; son drapeau honni et conspué; et désormais, pour ces peuples devant lesquels nous fuirons, le mot de Français signifiera lâche! Voilà ce qu'on nous prépare!

"Ah! pourquoi a-t-il disparu, le grand patriote? Pourquoi ne peut-il plus venir crier à cette Chambre: "Ne touchez pas à cela! L'honneur de la France est chose sacrée!"

"Eh bien, malgré tout, je ne puis croire que pareille chose nous arrive, et un gouvernement qui commettrait une telle infamie tomberait sous la révolution du mépris. Nous ne pouvons croire à cela, nous, Touristes, nous tireurs; ces jeunes gens, vos camarades, nous ne les avons pas envoyés là-bas pour qu'ils reçoivent des balles dans le dos. Cela ne sera pas! Le vieil honneur de la France est comme ce vaisseau allégorique dans les armes de la ville de Paris; il peut être secoué par les tempêtes, mais jamais il ne sombrera!...."

Un enthousiasme indescriptible, de longues salves d'applaudissements dix fois répétées, ont accueilli ces fières et fortes paroles. Le *Lyon républicain*, à qui nous les empruntons, ajoute: "Oh! que n'étaient-ils là ceux qui ont osé proposer l'abdication de l'honneur national?" Il n'était pas nécessaire qu'ils assistassent à la fête des Touristes lyonnais, pour se rendre compte de l'effet produit dans le pays par les velléités d'évacuation et de capitulation. Ils n'ont qu'à lire les journaux de toute nuance, à entendre ce que l'on dit autour d'eux, dans tous les partis, dans toutes les sphères, pour savoir quel succès les attend. Le pays avait peut-être trop oublié ce qu'il se doit à lui-même, à son passé, à son avenir. Mais s'il avait besoin d'être rappelé à un plus juste sentiment du devoir, le vote des bureaux de la Chambre l'a mis brusquement en face de la réalité. Et il semble qu'au moment où l'on osait proposer à la France une bassesse, la grande voix qu'évoquait M. Nolot se soit fait entendre pour répéter une fois encore, après Berryer, ces mots qu'ont oublié les disciples du puissant orateur royaliste: "Ne parlez pas ainsi.... On ne parle pas ainsi de la France!"

Nous avons signalé l'évolution de la droite dans la question du Tonkin. Voici, sur ce sujet, les passages essentiels d'une lettre que M. Dugué de la Fauconnerie adresse au *Gaulois*:

"Ce n'est pas tout que de s'inspirer du sentiment public, et s'il est naturel que les mandataires du pays s'attachent à suivre attentivement les manifestations de ce sentiment, il est des cas, cependant, où ils ont un autre devoir plus incontestable et plus impérieux encore, c'est de résister carrément, et quand même ils devraient, par là, perdre leur popularité, aux entraînements de l'opinion.

"Or, le sentiment public s'est manifesté, il est vrai, au cours des élections dernières, contre la politique néfaste qui nous a conduits au Tonkin, et nul de nous n'a le droit de l'oublier; mais croyez-vous que cela puisse et que cela doive être notre seul guide dans l'accomplissement de la mission que nous a donnée la Chambre?.... Et pensez-vous que si, dans quelques mois, une mesure d'évacuation immédiate prise par le Parlement, sur notre proposition et en dépit des efforts contraires faits par le gouvernement, avait pour résultat la perte de la Cochinchine et le massacre des chrétiens, notamment de ces 12,000 volontaires annamites dont l'existence doit nous être aussi chère que celle de nos soldats du moment où ils sont groupés autour du drapeau de la France; croyez-vous, dis-je, que le pays se souviendrait assez de ses impressions actuelles pour nous pardonner d'avoir, par notre précipitation, aggravé la situation au lieu d'y porter remède!...."

La *France Militaire*:

Il nous est parvenu, depuis quelques jours, de toutes les garnisons de France, des protestations énergiques contre l'évacuation du Tonquin, et, si nous en jugeons par ces lettres toutes remplies de l'indignation de ceux qui les ont écrites, un grand nombre d'officiers sont absolument décidés à donner leur démission, si l'évacuation du Tonquin est décidée.

A maintes reprises, nous avons dit qu'il y a danger à atteindre l'armée dans ses sentiments d'honneur et de fierté nationale. Nous avions donc grandement raison!

La *Paix* de Paris:

Parmi les protestations et documents qui se produisent de tous côtés contre l'évacuation du Tonquin, nous devons signaler une correspondance de Shanghaï, publiée hier par le *Journal des Débats*. On y voit que l'évacuation, si elle est demandée dans l'Extrême-Orient, ne l'a été et ne l'est encore que par les étrangers, Allemands ou Anglais, établis en Indo-Chine.

Ce seul fait devrait suffire à ouvrir les yeux des commissaires et sous-commissaires et à leur suggérer des résolutions plus conformes aux véritables intérêts français engagés dans la vallée du fleuve Rouge. La politique pratique ne consiste pas, en dépit de toutes les déclarations journalistiques et électorales, à faire jour constamment aux Français le rôle de Ratons au profit des nombreux Bertrands de l'étranger.

Décédé, le 17 décembre 1885, à 9 heures et demie, A. M., à l'âge de 2 mois, GIUSEPPE ANGELO CUSIMANO, natif de la Nouvelle-Orléans, fils de Angelo Cusimano et de Filomena Grando. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu, cette après-midi, à 4 heures de la résidence de ses parents, coin Decatur et Jefferson.

Décédé, à Vicfezansac, département du Gers, le 19 novembre 1885, à 9 heures du soir, à l'âge de 33 ans, ALFRED GUÉRIN, natif de Pau, ancien résident de la Nlle-Orléans.

Une messe funèbre sera dite à la Cathédrale St Louis, le 18 décembre, à 7 heures du matin, pour le repos de son âme. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister.

De la part de son épouse et de la famille.
18déc—

Décédée, le 17 décembre, à 9 heures 30 minutes du matin, à l'âge de 15 ans et demie, ELLA MARIE ROUX, fille de Albert P. Roux et de Félicité Klar. Les amis et connaissances, ainsi que ceux des familles Roux, Klar, Vautier, Reinecke et Rovira, sont respectueusement invités à assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à 3 heures et demie, de sa dernière résidence, rue Grande Route et Bayou St. Jean.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes, Comestibles de choix, etc. Livraison à domicile. 8 nov—1anPP

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.

Des applications pour le service médical de la Société, seront reçues à l'Asile jusqu'au Mardi 22 du courant.

Pour les conditions, voir à l'Asile.
Par ordre du Président,
J. LEBLANC.
L. SIMON, Secrétaire. 18 déc—3f

Salle de la Metairie Fire Co. No 4.—Nouvelle Orléans, 18 décembre 1885.—Une réunion spéciale de la susdite compagnie aura lieu aujourd'hui VENDREDI, 18 décembre à 7 heures et demie du soir, pour les retours des billets du bal qui aura lieu le 19 décembre 1885.

La ponctualité est requise.
J. B. FAGET.
JOHN F. PEPPARD, Président.
Secrétaire aux archives
18déc—1f

L'UNION FRANÇAISE.

Assemblée générale du 6 Décembre.

LES COMPTES DU TRÉSORIER SONT LUS ET APPROUVÉS.

Rapport du Comité de Secours.

Les secours suivants ont été distribués pendant l'exercice des douze derniers mois:

487 bons en espèces; 458 bons de provisions; 3635 bons de pain; 8 bons de charbon; 5 bons pour 8 chemises; 2 bons pour chaussures; 3 bons pour bandages herniaires. 5 personnes ont été rapatriées en France. 5 ont été admises à l'Asile des Petites Sœurs des Pauvres par les soins de la Société; 16 ont reçu des soins médicaux, 20 des médicaments. 3 bons de funérailles ont été livrés; 29 émigrants ont reçu 31 bons de logement et nourriture, soit 61 journées et 183 repas.

En tout, 2038 demandes de secours et 4678 bons de toute nature.

Bureau de placement.

129 Français des deux sexes ont été pourvus d'emplois. Remarque: ce bureau est ouvert tous les jours, les dimanches exceptés, de 9 à 3 heures. Les personnes qui ont besoin de travailleurs sont priées de s'adresser au bureau par lettre ou autrement.

Ecole de la Société.

Nombre actuel des élèves 43. Comme il y a encore quelques places vacantes, les parents qui désirent faire suivre à leurs enfants nos classes de français sont invités à les faire inscrire sans retard. L'école s'ouvre à 4 1/2 heures du soir.

Direction pour l'exercice 1885-86.

A la suite des élections du 6 décembre, la Direction de la Société a été constituée comme suit:

M. le Vicomte PAUL D'ABZAC, Consul-général de France, Président honoraire.
M. B. BUISSON, délégué du Ministre de l'Instruction publique de France, Vice-Président honoraire.
Président: FRANÇOIS TUJAGUE.
1er Vice-Président: J. L. RÉVOL.
2me " " FÉLIX LARUE.
Trésorier: H. DAMIENS.
Secrétaire: DR. PHILIPPE BERGÉ.

—DIRECTEURS—

A. DOUSSAN.	J. SÉNAC.
A. GRIFFO.	J. B. LAPORTE.
F. LAPLANTE.	P. PÉRET.
F. ANDRIEU.	H. CHANET.
H. BILLARD.	P. BOSSONEY.

A. SISSAC, collecteur et gardien de l'édifice; CHARLES RAYMOND, secrétaire adjoint et préposé au bureau de placement.

L'Assemblée générale a voté des remerciements chaleureux à Madame Girard qui fait chaque semaine, à titre gratuit, des conférences à nos élèves; à MM. les médecins qui ont bien voulu nous offrir leurs services, et particulièrement à Messieurs les docteurs Thomas Layton et Philippe Bergé, pour leur empressement à soigner nos compatriotes indigents. L'Assemblée espère que nous pourrons continuer à compter sur leur dévouement.

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
DR. PHILIPPE BERGÉ, Secrétaire.
18déc—3f

EXPOSITION!!!
COURSES
—ET—
Base Ball.

Les trains à vapeur partiront, jusqu'à nouvel avis, les jours de Courses et de Base Ball, de l'intersection des rues Canal et Carondelet: à

1 heure p. m. et à 2:30 heures p. m.
18 déc— F. WINTZ, Surintendant.

Aux Constructeurs.

LES SOUMISSIONS CACHETÉES pour la construction de l'Université du Sud devront être remises à l'un des soussignés, quel qu'il soit, d'ici au 10 janvier prochain, à midi.

W. H. CHAFFE,
Coin Union et Baronne.
F. L. RICHARDSON,
54, Camp.
H. HEIDENHAIN,
20, Camp.
18déc—3f

Avis aux amateurs.
Réouverture du Louisiana Cock-pit.

Le public est informé que l'ouverture de ce grand établissement, encoignure des rues Dumaine et Roman, à lieu **Dimanche, 20 décembre**, et sera ouvert tous les dimanches suivants.

Les prix d'entrée sont de 25 sous, et 50 avec places réservées. 18 déc—3f

La Barque italienne "**Rinascente**," capitaine Buonocore, de Marseille, commencera son déchargement Lundi, le 21 courant, au Picayune Tier. Les consignataires sont priés de s'occuper de la réception de leurs marchandises sur la levée, autrement elles seront emmagasinées à leurs frais et risques. Aucune marchandise ne sera livrée sans un ordre des soussignés lequel ne sera donné que sur paiement du fret et aucune réclamation ne sera reconnue à moins d'être faite et constatée sur la levée.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.

Ni le capitaine ni les consignataires de la barque italienne "**Rinascente**," de Marseille, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.

BASSETTI & XIQUES,
67 et 69 rue Decatur.
18 déc—3f

POUR LA NOEL ET LE PREMIER DE L'AN!

Nouveautés en
DIAMANTS, EN MONTRES
—ET EN—
Jolie Bijouterie!

J'ai maintenant un des plus jolis et des plus complets assortiments qui aient jamais été montrés ici.

PRIX TRÈS MODIQUES!

ET MARQUÉS EN CHIFFRES SIMPLES ET DISTINCTS!

A. M. HILL, Bijoutier,
NO. 115 RUE DU CANAL,
ET 84 ET 86 RUE ST. CHARLES..........COIN PASSAGE COMMERCIAL.
18 déc—2 sem.

D. H. Holmes.
GRANDE VENTE DE SOIERIES.

Nous appelons l'attention des acheteurs sur un vaste assortiment de Soieries noires et en couleur reçues la semaine dernière. Ces marchandises sont entièrement nouvelles, et seront vendues aux prix d'importation. Les acheteurs devraient mettre à profit la circonstance.

155 Canal St
4 oct—6 mois

E. BARBIER,
Successeur de S. Fournier,
HORLOGER ET BIJOUTIER.
No 60 RUE ROYALE, ENTRE BIENVILLE ET CONTI.

Belle collection de CADEAUX POUR LES FÊTES en Montres, Diamants, Bijoux, Pendules et Horloges. Réparations d'horlogerie et de bijouterie à des prix très modérés. La maison se charge aussi de l'entretien des pendules à l'année. 13déc—2m dim mar ven

LIQUIDATION pour CESSATION d'AFFAIRES
MAISON DE GROS.

CENT MILLE PIASTRES de marchandises comprenant **ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, CHAPEAUX, PLUMES, FLEURS, RUBANS, DENTELLES, SATINS, SOIERIES, VELOURS, CRÊPES, BOMBAZINE, &c., &c.**

Le tout sera vendu à grand sacrifice aux marchands.

F. MEUNIER,
15nov—1m,D,Mer,V **38 RUE DE CHARTRES.**

Marchandises des Jours de Fêtes.

Reçues par le vapeur ... Dupuy de Lome ... d'Anvers, Havre et Bordeaux.

Vins en barriques et en caisses de la célèbre maison de
MESSIEURS SEIGNOURET FRÈRES, DE BORDEAUX.

Pontet Canet, Château Dillon, Côte de Fronsac, Blanquefort, Côtes de Bourg, Poupignac, Montferrand, Floirac, St Julien, Château Yquem, Chateau la Tour Blanche, Haut Sauternes, Sauternes, Bommes, Sainte Croix du Mont et Château Blagnac.

— De la même Maison —

Cognac Fine Champagne grandes et demi-bouteilles. Huile vierge en bouteilles, magnums et estagnons.

— **Champagne en grandes et demi-Bouteilles de** —
Messieurs G. H. MUMM & CIE., de Reims.

Cordiaux en bouteilles, carafes, cruchons et paniers riches de

— **L'Ancienne et célèbre maison** —
MARIE BRIZARD & ROGER, DE BORDEAUX.

Anisette, Curaçao, Marasquin, Vanille, Cacao à la Vanille, Cacao Chouva à la Vanille, Huile de kirsch, Noyau, Eau-de-vie de Danzick, Crème de Vanille, Pralines grillées à la Vanille, Parfait-amour, curaçao praliné, Elixir aromatique Jaune et Verte.

— **Conserves alimentaires de** —
MESSIEURS RODEL, FILS & FRÈRES, DE BORDEAUX.

Sardines à l'huile sans arêtes en quart et demi-boîtes.

MESSIEURS P. DANDICOLLE FILS & GAUDIN AINÉ.

Petits Pois, Champignons, Moules, Légumes, Cèpes, Morue, Olives farcies aux anchois, Anchois à l'huile, Moutarde, Asperges, etc.

MONSIEUR AUGUSTE GILLET, LORIENT.

Sardines à l'huile, quarts et demi-boîtes, Petits Poits, etc.

COGNAC EN FUTS ET EN CAISSES.

MESSIEURS OTARD, DUPUY & CIE., COGNAC
Des récoltes depuis 1836 à 1883.

MESSIEURS COCQ PÈRE & FILS, COGNAC
Des récoltes depuis 1802 à 1880.

— **EGALEMENT:** —

Bière de Bass et de Guiness de Messieurs E. & J. BURKE.
Vins de Bourgogne de Monsieur PIERRE PONNELLE.
Bénédictine de D. O. M.

Fruits au jus et à l'eau-de-vie, Chartreuse jaune et verte, Vins doux et secs de la Californie, tels que, Angelica, Muscat, Malaga, Catawba, Sauternes, Riesling, Bourgogne et Claret de la maison bien connue de MESSIEURS LACHMAN & JACOBI, San Francisco. Genièvre, Rums de Jamaïque et Santa Cruz, Whisky d'Irlande et d'Ecosse, Eaux-minérales, telles que l'Apollinaris, Hathorn, Vichy de la source Celestins, Capres, Olives, Cornichons, Vins du Rhin, Sherry, Porto, Kummel, Vermouth, Absinthe, Kirsch.

— **EGALEMENT:** —

Raisins secs en quarts, demi et grandes boîtes de la maison Campuzano Frères, Malaga,

Les nombreux témoignages qui ont été reçus par Messieurs **Seignouret Frères, Marie Brizard & Roger, Edouard Pernod, Cantrell & Cochrane, Otard Dupuy & Cie, E. & J. Burke G. H. Mumm & Cie.**, des différentes Expositions célèbres, sont une preuve de la supériorité de leurs marchandises. Les médailles en or qui leurs ont été décernées au "**World's Industrial & Cotton Centennial Exposition**" de notre ville, est un autre triomphe à ajouter.

A VENDRE PAR
SCHMIDT & ZIEGLER,
49, 51, 53 et 55 Rue South Peters,
Nouvelle-Orléans.
13 déc—15f—PP

Nlle-Orléans, 15 décembre 1885.

AYANT vendu à mes co-associés J. René Sarrazin et J. Stanislas Landry tout mon intérêt dans la maison J. P. SARRAZIN'S SON & CO., je cesse à partir de ce jour de faire partie de la dite maison. Je prie respectueusement mes amis et le public de continuer à accorder à mes successeurs le patronage libéral qui leur a toujours été assuré dans le passé.
16 déc—6f CH. VATINEL.

Gages. Gages. Gages.

JE prie respectueusement toutes les personnes qui me doivent des intérêts arriérés sur des objets mis en gage par elles, de venir les payer à partir d'AUJOURD'HUI jusqu'au LUNDI, 21 décembre 1885, époque à laquelle tous gages forfaits seront invariablement vendus à l'encan.

P. S.—La vente commencera LUNDI, 21 décembre 1885, au coin des rues Bourbon et Conti, par l'entremise de MM. Spear & Escoffier.
13 déc—☞ J. ANGLADE.

CHARLES F. GONTHIER.
Marchand Tailleur,

A ouvert, au No 44 de la rue Carondelet, entre Gravier et Union, un magasin, dont son père, M. F. GONTHIER, ci-devant coupeur en chef chez M. Léon Godchaux, aura la direction. Il sera heureux d'y recevoir ses amis et le public.

Il vient de déballer une partie de son stock d'étoffes les plus récentes et choisies avec soin.
30 sept☞

Compagnie d'Assurances
—DES—
Factors and Traders
49...RUE CARONDELET...49
Nouvelle-Orléans.

Capital comptant $700.000

EMISSION DE POLICES SUR RISQUES D'INCENDIE, DE RIVIERES ET DE MERS.

ED. A. PALFREY, Président.
JOHN PHELPS, Vice-Président.
T. F. WALKER, Secrétaire.

Succursales:

M. W. A. VALLOFT, 5 rue Ste Anne et 505 rue des Magasins, est autorisé à prendre des risques d'incendie pour cette Compagnie.
T. F. WALKER,
24janv85—1an PP Secrétaire.

Nouvelles Marchandises reçues.

NOUVELLES NATTES DE CHINE,

Tapis de Bruxelles à 70 cts la yarde

A. Brousseau's Son
23 & 25....Rue de Chartres....23 & 25

—NOUVEAUX GENRES—

Moquettes, Velours, Bruxelles, avec et sans bordures.

Stores de Rideaux, Rideaux de dentelle
Toiles cirées, Linoleums,
Nattes de Coco et de Napia

Spring Rollers de Hartshorn aux prix de fabrique.
6 oct—1an

C. ROUYER,
Coin Chartres et Conti, N. O.

Couverts en argent à $1.50 l'once.
Couverts d'enfant, Cuillers à café, à tous prix.
Rouleaux de serviettes en argent, à $1.00 et au-dessus.

Plaqué:

Couverts français, garantis pour 15 ans.
Couverts américains à $2.50 la douzaine et au-dessus.
Services de table complets.
Bijouterie, montres en or, argent. En nickel à $3.00.
Pendules, Lunettes, or, argent, acier, etc, en tous genres. Pose et change les verres.
Toutes ces marchandises sont nouvelles et du dernier genre. 11 déc—1m

Avis spécial.
IMPERIAL CABINET,
Coin Gravier et Carondelet.

NOUS sommes préparés à servir à nos amis et clients les meilleurs vins et liqueurs à 10 sous le verre. Peach and Apple Brandy, Scotch and Irish Whisky, le meilleur sur le marché.
D. S. RAMELLI,
17nov—1m. "Manager."

SUNLIGHT
Ou Les Nouvelles
Machines à Gaz Souterrain

Fabriquées et vendues par J. J. PAQUETTE, patentées, 49 rue de Chartres, N. O. Aussi marchand de gazoline huiles raffinées pour tous usages. Vendues aux prix les plus réduits du marché.
3 nov—1 m. Dim. Mer. Ven.

Spectacles, Bals, &c.

Le Spectacle de la Semaine!
—AU—
THÉATRE DE L'OPÉRA,
RUE BOURBON.

Samedi, 19 Déc., Grande Matinée:
LES DOMINOS ROSES!
Le grand succès de CHAMONIN.
La représentation de la Matinée commencera par
"**Les Deux Timides**",
Comédie en un acte.

Samedi Soir—Dernière représentation de
LA FILLE DE MADAME ANGOT.
Dimanche Soir, 20 Déc. 1885,
LES CLOCHES DE CORNEVILLE.
Mme ALICE REINE dans son rôle de Serpolette. Mme Caisso dans le rôle de Germaine.
On commencera par
Les Deux Timides.

Vu la longueur du programme, le lever du rideau aura lieu à 7 heures 30.

Le Contrôle est ouvert à l'Etoile Rouge de 9 heures à 2 heures LE DIMANCHE, et au théâtre à 6 heures.

Les jours de semaine, le Contrôle est à l'Etoile Rouge de 9 heures à 6 heures, et au théâtre à partir de 6 heures 30.

Les contrôles des 3mes et des 4mes s'ouvriront à 6 heures le dimanche.

A l'étude: "Le Jour et la Nuit", "Bébé", "La Grande Duchesse", "Trois Femmes pour un Mari", "Le Cœur et la Main", "François les Bas Bleus", "La Petite Mariée".

—Prix des Places le Soir—

Parquets et Premières	$1 00
Secondes, avec chaise réservée	50 sous.
Troisièmes	25 "
Quatrièmes	10 "

—Prix des Matinées—

Parquets et Premieres, avec siège réservé	50 sous
Secondes, sans siege réservé	25 "
Troisièmes	15 "

On peut retenir des places le vendredi, pour la Matinée de samedi, au contrôle de l'Etoile Rouge.
18déc—1f

THEATRE DE FARANTA.
Coin Orléans et Bourbon.

A cinq minutes de marche de la rue du Canal! LUNDI, 14 décembre. Tous les soirs, matinées mercredis, samedis et dimanches.

Une semaine seulement.
Engagement des
KERSANDS MINSTRELS.
Spectacle entièrement nouveau.
Première partie, présentant au public
50............**ARTISTES**............50
Comptez-les!
30............**MUSICIENS**............30
Grand chœur de femmes.
LES MADRIGAL BOYS.
Les Tennessee Jubilee Singers.
Admission............10 cents

N. B.—Je ne suis attaché à aucun théâtre, excepté celui-ci. Sig. FARANTA.

Lundi, 21 déc—**Le célèbre Cirque Loreland.**

Avis Spécial—A la requête d'un grand nombre de mes habitués, j'ai mis dans mon théâtre quelques fauteuils d'Opéra, les plus beaux qu'il y ait dans la ville de la Nouvelle Orléans, à dossier automatique patenté, ayant un endroit où l'on peut mettre le chapeau, le paletot et le parapluie et poser le pied.

Les sièges peuvent être retenus un jour ou une semaine à l'avance. Prix 50 cents.

Respectueusement,
13 déc— Sig. FARANTA.

PANORAMA
BATAILLE DE PARIS,
Coin des rues Canal et Dauphine.
OUVERT TOUS LES JOURS,
LE DIMANCHE COMPRIS,

De 8 heures 30 du matin à 10 heures 30 p. m. Entrée—Adultes, 50 Cts. Enfants, 25 Cts.
11 déc—1m

Musée de Dix Sous de Robinson.

Première apparition, dans le Sud, des
4............**SŒURS HARRIS**............4
Toutes les quatre ... en même temps.
La Merveille du Dix neuvième Siècle.
LE PROFESSEUR HORNE,
Et sa troupe d'Oiseaux savants.
L'unique
DEL FUEGO,
Qui mange des charbons ardents, & qui boit des liqueurs bouillantes ... ... chaudières.
Les fameux
WHAT IS IT et LEOPARD BOY,
de Barnum, dans leurs joutes burlesques.
DE JALMA,
Et son chien merveilleux—MITCH—et plusieurs autres distractions nouvelles.
Entrée partout, 10 cents. 17déc—

Spectacles, Bals, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE
DE BIDWELL.

Grandes Sérénades sur le Balcon à Chaque Représentation,
COMMENÇANT DIMANCHE, 13 DÉC. 1885,
ET LES MATINÉES USUELLES,
Le Distingué Comédien et Vocaliste Irlandais,
MR. JOSEPH MURPHY,
Dans le plus grand de tous les Drames Irlandais de FRED. MARSDEN.
KERRY GOW!
"Une Comédie-Drame sans égale."
Représentant non seulement des Tableaux Réalistes de
La Vie et l'Amour dans l'Ile Emeraid,
Mais une histoire de chaque jour dans tout pays.

Secondé par la jeune Actrice d'un talent de premier ordre.
Mlle Belle Melville,
Et une Troupe Dramatique choisie avec soin.
12déc—

THÉATRE ST-CHARLES
DE BIDWELL.
Rue St-Charles.

Grande Sérénade sur le balcon avant chaque représentation.

CE SOIR
The Star Dramatic Company
Dans la Comédie de Daly,—Une histoire d'aujourd'hui.
PIQUE,

Représentée par une troupe notable. Sept tableaux—Pique. Crépuscule du soir. La prisonnière et son enfant. Cherchant l'égarée. Derrière le cimetière Trinité. Attirée dans le guet apent. Soir et Matin.

Pique en Matinées Mardi et Samedi.

Semaine de Noël, le drame romantique
YOUTH,

Donné avec grande mise en scène, et effets militaire comprenant une bande militaire complète, corps de tambours et plus de deux cents auxiliaires. 12 déc—

GRAND OPERA HOUSE.
Rue du Canal.
D. BIDWELL............Directeur
UNE SEMAINE COMMENÇANT
DIMANCHE, 13 DECEMBRE 1885,
Matinées Jeudi et Samedi.
Joués par les artistes populaires du Madison Square Theater Company,
(Comprenant M. WM. GILLETTE),
De la Comédie désopilante intitulée:
PRIVATE SECRETARY,
Dont tout Londres et New York rient depuis ces deux dernières années.

La plus grande Comédie depuis des années, avec des comédiens hors ligne.

"DO YOU K-N-O-W?"

Dimanche 20 déc—M. JAMES O'NEILL—Monte Christo. 12 déc—

Hôtels, Restaurants &c.

SAM. BANDERA,
Le Roi des Huîtres.
Propriétaire du
Royal Oyster Saloon et Restaurant,
Coin des rues Royale et Toulouse.

Pension à la journée, à la semaine et au mois. Ouvert jour et nuit.

Entrée pour Dames rue Toulouse,
11 oct—4 m. Téléphone No 491

Restaurant Victor.

JE DÉSIRE INFORMER MES AMIS ET le public en général qu'ayant ... partie supérieure de la bâtisse, 102 et 105 rue de la Douane, près Royale, j'ai garni des appartements. Tout y est neuf, la bâtisse elle-même venant d'être construite, et pour en faire un des hôtels les plus confortables et les plus complets de la ville, je ne me suis épargné aucun effort. Toutes les dernières améliorations s'y trouvent. Chambres seules ou avec salons, chambres à bain, eau chaude et eau froide, et commodités Demarest à chaque étage. L'établissement sera sous la direction de mon fils **Victor Bero Jne.**

Mon RESTAURANT bien connu rue Bourbon, 31, a aussi été remis à neuf, et sera géré sur mon plan usuel d'économie. Les personnes visitant la ville trouveront de leur intérêt à s'informer de mes conditions avant de s'adresser ailleurs.

VICTOR BERO,
31 rue Bourbon, Nlle-Orléans.
25nov—1m

John's Restaurant,
19............RUE UNION............19

Déjeuner	à 50 cts.
Diner	à 75 "

ou à la carte, pension par mois ou à la semaine. Prix très-modérés, chambres pour voyageurs. Lunch tous les jours 10 1/2 heures à 1 heure.

—ET—

Le Nouveau Restaurant John,
113 RUE DOUANE,
Entre Royale et Bourbon.
4 sept—6 mois

G. P. MALONEY. D. S. D.
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
150.......RUE DU CANAL.......150
près Marais.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix raisonnables.
Extraction de dents sans douleur.
Marchand de tous articles de dentiste aux prix de fabrique. 25 sept

ELKIN & CIE,
100...RUE DU CANAL...100

Ont reçu leur stock d'automne et d'hiver de
TAPIS

Nouveaux modèles, très élégants, de **Axminsters, Moquettes, Velours, Body Bruxelles, Tapestry Bruxelles**, avec bordures assorties, ainsi qu'un choix (importation spéciale) de;

TAPIS de VELOURS ANGLAIS
RIDEAUX,
Derniers genres.
Suisses, Crêtes, Madras et Portières Turcoman.
Nouveaux modèles de: Toiles Cirées, Linoleums et Corticines.
Grand choix de: Devants de cheminée, et Centre Velours, Smyrnes, Orientals, Dughestan, Punjaubs, Moquettes, etc.
Stores pour Fenêtres, de modèles nouveaux du dernier genre.
Aussi—Une grande variété d'articles de tapisserie. 26 oct 85—1an

L'INDÉPENDANCE BELGE.

LE journal l'*Indépendance Belge* vient de fonder une agence à la Nouvelle-Orléans. On peut s'abonner au Bureau de M. PROSPER LAMAL, agent commercial, No 15 rue Carondelet, établissement Jacquet. 29 nov—1 mois

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest,
97 RUE DECATUR

Assurances et Banques.

Banque Nationale Mutuelle—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1885—Une élection de Directeurs pour l'année suivante aura lieu au local de cette Banque, 100, rue du Canal, MARDI, 12 janvier 1886, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
JOSEPH MITCHEL.
13déc—au 12 jan Caissier.

AVIS.—Bureau de la Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orléans, 10 décembre 1885—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie aura lieu MARDI le 22 décembre 1885, entre 10 A. M. et 2 heures P. M., au bureau de la Compagnie No. 12 rue Carondelet.
P. M. SCHNEIDAU.
12 déc—10f Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans—Nouvelle Orléans 9 décembre 1885—Conformément à la Section 2, Article IV de la charte, une élection de douze (12) directeurs pour servir pendant l'année suivante aura lieu au bureau de la compagnie LUNDI 28 décembre 1885, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.
J. W. HINCKS.
10déc—au 2a déc Secrétaire.

Bureau de l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, No 3 1/2 rue Carondelet Nlle-Orléans, 9 décembre 1885—Conformément à la section 2 de l'article VI de la charte, l'élection annuelle de douze Directeurs qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de l'Association, LUNDI 28 décembre 1885, de 11 heures A. M., à 2 heures P. M.
LÉON SERÉ,
9déc—au 28 déc Secrétaire.

Banque du Peuple de la Nouvelle-Orléans.—Nlle Orléans, 11 décembre 1885.—Les actionnaires de cette banque sont prévenus que l'élection annuelle, suivant l'article 22 de la charte, de neuf directeurs pour le service de l'année prochaine, aura lieu dans la salle de la banque, LUNDI, 21 du courant, de 10 heures du matin à 2 heures du soir.
N. LANDRY,
11dec— Caissier.

Avis spécial—Bureaux de la New Orleans City and Lake Rail Road Company—No 102 rue du Canal (au premier)—Nouvelle Orléans, 8 décembre 1885—Avis est par le présent donné qu'une élection de Douze Directeurs, qui devront servir pendant l'année suivante, aura lieu au local de la compagnie, LUNDI 21 decembre 1885, entre 11 heures du matin et 2 de l'après-midi.

Le livre de transfert sera fermé du 11 courant au 21.
W. E. LEVERICH,
8 Dec—8 au 21 in Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle Orleans 15 décembre 1885.—A une réunion régulière du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, un DIVIDENDE semi annuel de TROIS PIASTRES par action a été déclaré et fait payable le VENDREDI 15 janvier 1886.
V. VALLOIS,
16 déc—1m Secrétaire

SOUMISSIONS,

BUREAUX DU N. O. CITY & LAKE R. R. Co
No 102 rue du Canal, 2d étage
Nouvelle-Orléans, 8 Décembre 1885.

LE NEW ORLEANS CITY & LAKE RAIL Road Company recevra jusqu'au

22 Décembre 1885, à midi

des soumissions cachetées pour la location de 3 ans, à partir du premier janvier 1886 de la bâtisse connue comme "West End Hotel, et la bâtisse du "Grand Salon" au West End, sur le Lac Ponchartrain. La Compagnie se réserve le droit de jeter toutes soumissions.
J. A. WALKER,
8 déc—8 au 22 Président.

INSTITUTIONS.

Mlle ODESSA MERCIER,
Professeur de Musique:
PIANO ET SOLFÈGE.
S'adresser rue du Canal, No 198. 25oct☞

Mme Vve BERNARD NAUTRÉ

A l'honneur d'offrir ses services au public comme professeur de piano, de solfège et de langues française, anglaise et espagnole. S'adresser au Magasin de Musique de Werlein, rue du Canal No 135, chez le Dr H. Bayon, 125 rue Bourbon, ou chez elle, 228, rue des Ursulines.
18 sept—

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 17 DECEMBRE—CLASSE No 299
Tirage de 4 heures P. M.

1er	2me	3me	4me	5me	6me	7me	8me	9me	10me	11me	12me	13me	14me
14	62	52	16	41	8	72	27	4	15	10	46	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature Ce 17 décembre 1885—4 heures P. M.
LOUIS H. PILIE
J. A. A. ROUSSEAU.
Commissaires

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.